

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 25 – Votants : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibault, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : **Madame Elise POUPARD** pouvoir à **Monsieur Grégory CLERC** – **Monsieur Christophe SAULLE** pouvoir à **Madame Marie-Christine PEREIRA LIMA** – **Monsieur Didier GARCIA** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Madame COSTES Christelle** pouvoir à **Madame Arlette SOLTANI**.

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706 - 27 : Installation Conseiller Municipal à la suite de démission

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment son article L.270,

Vu le courrier de Madame DUPRAT Valérie en date du 04 juin 2026 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur VINCE Bernard, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « *Agir pour Ludon* » de Valérie DUPRAT, a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la commune de Ludon-Médoc et qu'il a indiqué par courriel en date du 08 juin 2026 qu'il souhaitait siéger.

Il est proposé à M. VINCE de participer aux commissions communales.
DUPRAT Valérie siégeait.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport,

Article 1

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur VINCE Bernard en qualité de Conseiller Municipal.
- **PREND ACTE** de sa représentation au sein des commissions communales.

Article 2

- **PREND ACTE** du remplacement de Mme DUPRAT par M. VINCE dans le tableau des commissions communales (ci-dessous).

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

COMMISSIONS MUNICIPALES 2026

Evolution urbaine et environnement	Mouvement associatif et manifestations municipales	Education	Mobilités et réseaux	Solidarités et cohésion sociale	Patrimoine bâti	Vie culturelle	Finances
VALLIER Martine	GARCIA Didier	GARNET Laetitia	MONTFORT Anthony	SOLTANI Arlette	DE ZEN Michel	BARBERA Sandra	GONZALEZ Frédéric
BIGOT ROUSSEL Marjorie	JIMENEZ Nicolas	BIGOT ROUSSEL Marjorie	VONTHRON Thibaut	BIGOT ROUSSEL Marjorie	SAULLE Christophe	POLI Nathalie	VALLIER Martine
VONTHRON Thibaut	PEREIRA LIMA Christine	CLERC Grégory	POUPARD Elise	POLI Nathalie	CLERC Grégory		GARCIA Didier
CABEZAS Denis	BORDES Olivier	JIMENEZ Nicolas	ARDEVEN Yohann	PEREIRA LIMA Christine	JIMENEZ Nicolas		GARNET Laetitia
POLI Nathalie	COSTES Christelle	LAMEUL Céline	VALLIER Martine	AROUÉTÉ Nicolas	BORDES Olivier		MONTFORT Anthony
POUPARD Elise	BARBERA Sandra	BARBERA Sandra	AROUÉTÉ Nicolas	BARBERA Sandra	MONTFORT Anthony		SOLTANI Arlette
SAULLE Christophe	MONTFORT Anthony		LAHAILLE Jean-Christophe	COSTES Christelle	VALLIER Martine		DE ZEN Michel
CLERC Grégory	CHAIGNON Emmanuelle				AROUÉTÉ Nicolas		BARBERA Sandra
SOLTANI Arlette					LAHAILLE Jean-Christophe		VONTHRON Thibaut
WILD Erine					MACIAS Claudy		CABEZAS Denis
MONTFORT Anthony							
CHAIGNON Emmanuelle							
LAHAILLE Jean-Christophe							
VINCE Bernard	MADERES Olivier	VINCE Bernard	MADERES Olivier	VINCE Bernard	VINCE Bernard	VINCE Bernard	MADERES Olivier

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026.

Le Maire,



Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,



Arlette SOLTANI